

RCS : VANNES
Code greffe : 5602

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VANNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 00168
Numéro SIREN : 801 113 374
Nom ou dénomination : A2P

Ce dépôt a été enregistré le 18/07/2019 sous le numéro de dépôt 9333

STREET

WATER

ENVE

A2P
Société par actions simplifiée
Au capital de 10.000 euros
Siège social : 1 Rue Edouard Branly
56230 QUESTEMBERT
RCS VANNES 801 113 374

Déposé au Greffe du Tribunal
de Commerce de Vannes
Le 01.08.2019.....

A/9333

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 01 JUILLET 2019

L'an deux mil dix-neuf,

Et le premier juillet à dix-neuf heures,

Au siège social à QUESTEMBERT (56230) 1 Rue Edouard Branly,

La Société BG2H, dont le siège social est à QUESTEMBERT (56230) 1 Rue Edouard Branly – ZA de Kervault,

Propriétaire de la totalité des 1.000 actions de 10 euros chacune émises par la Société par actions simplifiée A2P au capital de 10.000 euros,

Associée unique de ladite Société représentée par son Président, Monsieur Thibaud du BOISGUEHENEUC,

Monsieur Thomas PREVOT préside la réunion en sa qualité de Président.

A pris les décisions suivantes portant sur :

- Changement de Président,
- Pouvoirs en vu des formalités

PREMIERE DECISION

L'associé unique nomme, en qualité de Président de la Société, pour une durée illimitée à compter du 1^{er} juillet 2019, en remplacement de Monsieur Thomas PREVOT, démissionnaire :

La Société BG2H

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 85.000 euros

Dont le siège social est 1 Rue Edouard Branly – ZA de Kervault – 56 230 – QUESTEMBERT

Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 851 256 610

Représentée par son Président, **Monsieur Thibaud, Anne, Hubert, Marie du BOISGUEHENEUC**

Né le 23 octobre 1973 à La Roche sur Yon (Vendée)

De nationalité française

Demeurant 5 Rue du Lieutenant François Fromentin – 56 000 – VANNES

La Société BG2H est tenue de consacrer tout le temps nécessaire aux affaires sociales.

Conformément à l'article 19 des statuts, le Président a le pouvoir de passer seul tous les actes entrant dans l'objet social.

Néanmoins, conformément à l'article 24 des statuts, le Président devra préalablement recueillir l'accord de l'associé unique ou de la collectivité des associés en cas de transformation en Société pluripersonnelle pour les opérations suivantes :

- Approbation des comptes annuels et convention réglementées,
- Nomination des Commissaires aux Comptes,
- Augmentation, amortissement et réduction du capital social,
- Transformation de la Société,
- Fusion, scission ou apport partiel d'actif,
- Dissolution et liquidation de la Société,
- Agrément des cessions d'actions,
- Inaliénabilité des actions,
- Suspension des droits de vote et exclusion d'un associé ou cession forcée de ses actions,
- Augmentation des engagements des associés,
- Nomination, révocation et rémunération du Président.

La Société BG2H, représentée par son Président, Monsieur Thibaud du BOISGUEHENEUC, a fait savoir par avance qu'elle acceptait les fonctions de Président de la Société.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Clôture

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

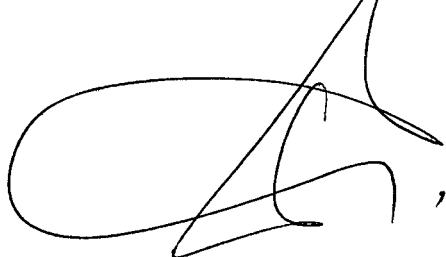
Société BG2H

Représentée par Monsieur Thibaud du BOISGUEHENEUC

Monsieur Thomas PREVOT

« Bon pour démission des fonctions de Président »

*Bon pour démission
des fonctions de Président.*



La Société BG2H,

Représentée par Monsieur Thibaud du BOISGUEHENEUC

« Bon pour acceptation des fonctions de Président »

*Bon pour acceptation
des fonctions de Président*

